



## COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la coopération internationale et du développement  
Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique

### CADRE OPERATIONNEL POUR LA FENETRE «SAHEL ET LAC TCHAD»

#### 1. INTRODUCTION

Le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (ci-après le «fonds fiduciaire d'urgence») est guidé par un document d'orientation stratégique (la «stratégie du fonds fiduciaire d'urgence»). Ce document définit les objectifs et axes stratégiques d'intervention généraux du fonds fiduciaire d'urgence, ainsi que les objectifs et axes d'intervention spécifiques à chacun de ses trois volets opérationnels, à savoir, la région du Sahel et du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord. Il prévoit également l'élaboration d'orientations opérationnelles plus détaillées pour les propositions de projets qui doivent être soumises aux comités de gestion respectifs, aidant ainsi à établir des priorités aux niveaux national et régional. Tel est l'objet de la présente note.

Dans la région du Sahel et du lac Tchad, les causes profondes de l'instabilité, des déplacements forcés et des migrations irrégulières sont variées, complexes et souvent interdépendantes, exigeant une approche holistique et intégrée. L'Union européenne a pour objectif d'aider l'ensemble de la région du Sahel à relever les défis de plus en plus importants liés à la pression démographique, au stress environnemental, à l'extrême pauvreté, aux tensions internes, à la faiblesse des institutions et des infrastructures économiques et sociales, et à la résilience insuffisante aux crises alimentaires. Tous ces facteurs ont, dans certains cas, entraîné des conflits ouverts, des déplacements de population, des actes criminels, une radicalisation et un extrémisme violent, ainsi que la migration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic de migrants – autant d'éléments qui exacerbent encore plus les difficultés existantes.

La mobilisation du fonds fiduciaire d'urgence s'inscrit dans le contexte plus large du dialogue entre l'UE et ses partenaires africains sur les divers aspects liés à la migration. Cette question de la migration a été abordée de manière globale lors du sommet de La Valette, où l'UE et ses partenaires africains se sont accordés sur une déclaration politique et un plan d'action communs, qui soulignent le partage des responsabilités et les actions coordonnées communes nécessaires pour traiter les différents aspects de la migration, tant positifs que négatifs. À ce titre, le plan d'action commun de La Valette fournit un cadre d'action concret dans cinq domaines clés; 16 initiatives prioritaires urgentes ont également été identifiées en vue de leur lancement d'ici la fin de l'année 2016, dont certaines devraient bénéficier d'un financement du fonds fiduciaire d'urgence. Ce dernier répond directement aux priorités du plan d'action de La Valette ainsi qu'aux défis et objectifs soulignés dans la stratégie du fonds fiduciaire d'urgence. S'agissant des questions plus larges du développement et de la sécurité de la région, la stratégie de l'UE pour le Sahel et son plan d'action 2015-2020 constituent également des références importantes.

Le fonds fiduciaire d'urgence vise à compléter les instruments existants en apportant une réponse flexible et rapide à ces défis et en contribuant ainsi à réaliser les intérêts et les objectifs communs de l'UE et de ses partenaires africains en matière de gestion des flux migratoires et de promotion de la stabilité. L'identification des priorités du fonds fiduciaire d'urgence est le résultat d'un dialogue approfondi avec les parties prenantes locales, nationales et régionales; elle s'appuie sur une analyse des données quantitatives pertinentes (flux migratoires, taux de malnutrition, recensement des actes de

violence...) et sur une analyse qualitative de la situation sur le terrain, avec une parfaite compréhension de la situation respective des pays et du contexte local.

Cette approche permet de cibler les principales zones géographiques et les principaux bénéficiaires ainsi que d'identifier les partenaires les plus appropriés pour la mise en œuvre. Les interventions du fonds fiduciaire d'urgence sont régies par les principes de subsidiarité et de complémentarité afin d'éviter le chevauchement avec des actions financées par d'autres instruments de l'UE et de ses États membres, notamment les programmes indicatifs nationaux et régionaux.

## 2. ORIENTATIONS GLOBALES GUIDANT L'ACTION DU FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE DANS LA REGION DU SAHEL / LAC TCHAD

L'annexe sur le «volet opérationnel Sahel/lac Tchad» de la stratégie du fonds fiduciaire d'urgence, qui a été présentée lors de la première réunion du conseil du fonds fiduciaire d'urgence, identifie un certain nombre d'enjeux, variables d'un pays à l'autre, afin de les aborder de manière cohérente et stratégique. Les situations spécifiques des pays ont été sommairement caractérisées de la manière suivante:

- les pays et/ou régions «traditionnels» d'origine de la migration légale et/ou irrégulière;
- les pays et/ou régions zones de transit de la migration irrégulière;
- les pays et/ou régions caractérisés par la fragilité structurelle, l'accès insuffisant aux services de base, la pression démographique, et la faible résilience aux chocs extérieurs;
- les pays et/ou régions marqués par l'instabilité, des conflits récents ou en cours, y compris des activités terroristes (générant des flux de réfugiés et des déplacements internes); et
- les questions liées à la coopération régionale, à la sécurité, les problématiques plus vastes liées à la gouvernance et aux droits de l'homme, et les capacités existantes en matière de gestion des flux migratoires.

L'analyse de la situation par pays présentée en annexe se réfère à cette caractérisation sommaire des défis majeurs, qui aide à identifier les actions devant être soutenues en priorité par le fonds fiduciaire d'urgence. Toutefois, les interventions spécifiques par pays ne peuvent réussir à long terme que si elles s'inscrivent dans des approches régionales qui garantissent une prise en compte globale des nombreux défis transfrontaliers existants. En conséquence, les projets seront sélectionnés sur la base des cinq principaux critères suivants, en plus de ceux relatifs à la qualité et l'impact: i) répondre à une double logique, à savoir, prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés, et faciliter la gestion de la migration, ou élaborer une approche globale pour la stabilité, la sécurité et la résilience, ii) satisfaire aux critères applicables à l'aide publique au développement (APD), iii) respecter les domaines spécifiques définis à la section 3 ci-dessous, iv) être complémentaires aux autres actions de l'UE et des États membres dans la région et v) être en accord avec les autorités bénéficiaires.

Le fonds fiduciaire d'urgence s'engage à s'attaquer à des problématiques en constante évolution: les flux migratoires s'adaptent à de nouvelles routes, les réseaux de trafiquants s'adaptent à de nouvelles opportunités et situations aux frontières, des groupes terroristes concluent des alliances, la sécurité alimentaire varie selon les saisons et dépend en partie du climat. Tout en recherchant un juste équilibre entre des approches à court et à long terme, le fonds fiduciaire d'urgence doit également s'adapter à ces conditions évolutives. À cet effet, le fonds fiduciaire d'urgence peut exploiter d'une part l'analyse qualitative basée sur l'expertise développée par les délégations de l'UE et ses partenaires, le dialogue continu avec les différentes parties prenantes et les résultats obtenus avec des projets antérieurs. Il peut d'autre part compter sur l'analyse quantitative basée sur les dernières données provenant de nombreuses sources telles que les statistiques nationales, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Frontex, Eurostat, l'Africa Center for Leadership Development (ACLED), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale, l'UNICEF, le Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Les orientations mentionnées ci-dessous sont fondées sur cette analyse.

Le fonds fiduciaire d'urgence comptera également, pour l'aider au niveau de la production de données plus précises et pour l'évaluation de leurs impacts, sur une facilité de recherche mobilisant les meilleurs partenaires de recherche disponibles. Ceci afin de permettre une meilleure compréhension des causes profondes de l'instabilité, l'insécurité, la migration illégale et les déplacements forcés, ainsi que de leurs causes sous-jacentes. La facilité de recherche contribuera également à l'identification et à la diffusion des politiques et approches les plus efficaces pour adresser ces défis et doter le fonds fiduciaire d'urgence des moyens suffisants pour parfaire ses processus d'identification et de mise en œuvre. Toutes les actions seront soutenues par un cadre fiable de suivi et d'évaluation.

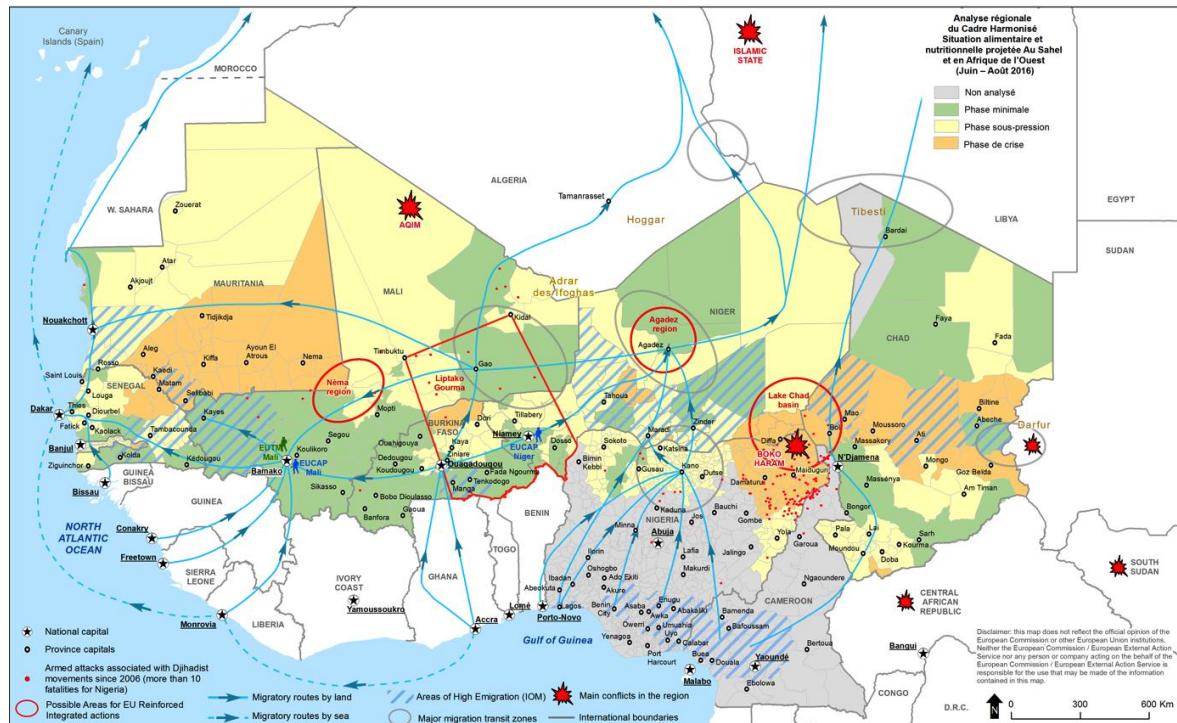
Dans ce contexte, le cadre opérationnel pour le Sahel s'appuie sur une double logique:

- **prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter une meilleure gestion de la migration**
- **élaborer une approche globale pour la stabilité, la sécurité et la résilience**

avec, pour dénominateur commun: **les jeunes de la région.**

### 3. DOMAINES D'ACTION SPECIFIQUES

La carte ci-dessous illustre certains des principaux défis de la région du point de vue de la situation migratoire (zone d'origine ou de transit), de la vulnérabilité des populations (résilience / sécurité alimentaire) et des zones de conflit, et met en lumière leur complexité et les chevauchements qui existent.



#### 3.1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours

L'ampleur et la nature des flux migratoires qui atteignent l'UE sont sans précédent et exigent d'intensifier les actions visant à gérer la situation de manière durable. En 2015, plus de 150 000 migrants sont arrivés en Italie par la mer, dont 80 à 85 % via la Libye, selon les estimations. Parmi les principaux pays d'origine figuraient l'Érythrée, le Nigeria et la Somalie, qui représentaient à eux seuls près de la moitié des migrants, des effectifs importants (entre 9 000 et 5 000 respectivement) provenant aussi du Soudan, de la Gambie, de la Syrie, du Sénégal, du Mali et du Bangladesh. Les migrants originaires de l'Afrique de l'Ouest et centrale représentent environ 35 % des arrivées, le faible développement économique de leur pays étant l'un des principaux facteurs conduisant à la décision d'émigrer en quête de meilleures opportunités. En 2015, l'OIM a enregistré 46 360 franchissements de frontières à partir du Nigeria, de la Gambie, du Sénégal et du Mali.

Suite au sommet de La Valette et afin d'intensifier le dialogue avec les principaux pays d'origine et de transit des migrants irréguliers, des discussions à haut niveau sont menées depuis le milieu de l'année 2015, sous la direction de la Haute représentante et vice-présidente (HR/VP), des Commissaires Mimica et Avramopoulos et des États membres de l'UE. Les résultats de ces dialogues politiques et des discussions au niveau technique permettent d'identifier des initiatives et des projets à mener aux niveaux national et régional. Dans ce contexte, le fonds fiduciaire d'urgence semble constituer un outil souple et rapide capable de répondre aux besoins spécifiques des pays bénéficiaires lorsqu'ils ne sont pas couverts par d'autres instruments financiers.

Le fonds fiduciaire d'urgence a été créé en particulier pour faire face aux problèmes immédiats liés à l'augmentation des déplacements forcés et aux pressions migratoires dans les pays partenaires. Ce

faisant, le fonds fiduciaire d'urgence mènera une stratégie basée sur un juste équilibre entre l'aide à court et à long terme: des approches à court terme sont nécessaires pour répondre aux besoins immédiats, tandis que celles à plus long terme s'imposent pour traiter la complexité et les causes profondes des déplacements forcés et de la migration irrégulière. Des mesures de développement ciblant spécifiquement les besoins et aspirations des migrants potentiels et les niveaux élevés d'inégalités, et visant à bâtir des sociétés stables et propices à l'intégration seront vraisemblablement plus efficaces pour réduire la migration irrégulière.

Comme le montre la carte, les défis liés à la migration irrégulière et aux déplacements forcés ne sont pas identiques dans tous les pays de la région du Sahel/lac Tchad, et doivent donc faire l'objet d'une approche sur mesure qui tient compte des situations spécifiques aux niveaux national ou sous régional. Traiter le problème uniquement au niveau national risquerait néanmoins d'entraîner seulement le déplacement des routes utilisées par les passeurs et trafiquants. Le fonds fiduciaire d'urgence prévoit donc d'aider tous les pays de la région en prenant en considération les besoins et problématiques spécifiques à chaque pays.

En conséquence, le soutien destiné à prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés, et à faciliter la gestion de la migration et les retours, devrait inclure les points suivants:

- **Créer des perspectives économiques et d'emploi dans les régions présentant un fort potentiel migratoire pour prévenir la migration irrégulière et faciliter les retours**, notamment en i) améliorant les compétences professionnelles et l'employabilité des jeunes, ii) renforçant le soutien aux micro, petites et moyennes entreprises, dans le secteur formel et informel et iii) en développant l'accès au financement et en renforçant l'intégration financière, iv) en renforçant la capacité des autorités gouvernementales à contribuer au développement économique local, et enfin v) en continuant à soutenir la capacité de la société civile et des autorités locales à promouvoir une culture de responsabilité sociale . Dans ce contexte, il faudra veiller particulièrement à rendre les femmes plus autonomes sur le marché du travail (entrepreneuses, travailleuses), à promouvoir l'engagement de la diaspora dans les pays d'origine afin de dynamiser le développement de l'économie locale, ainsi qu'à soutenir la réintégration des personnes de retour dans leurs communautés.
- **Transformer les systèmes bâtis autour de la migration irrégulière dans les régions où le trafic de migrants et les services pour les migrants sont des facteurs économiques importants**, notamment en i) fournissant des perspectives économiques aux communautés locales, ii) aidant les autorités locales à gérer l'impact des flux migratoires, iii) renforçant les capacités des autorités nationales à gérer la migration des autorités nationales et iv) consolidant leur capacité à lutter contre les réseaux de trafic de migrants et de traite des êtres humains.
- **Contribuer à une meilleure gestion de la migration le long des routes migratoires de l'Afrique occidentale**, notamment en i) soutenant l'adoption et la mise en œuvre de cadres législatifs, politiques et institutionnels appropriés, ii) renforçant la capacité des autorités répressives, judiciaires et de gestion des frontières afin de mieux contrôler les flux migratoires le long des frontières et de détecter, enquêter et poursuivre les passeurs et trafiquants, iii) encourageant les approches régionales de gestion conjointe des frontières et de collecte et partage d'informations, iv) soutenant des pratiques de gestion des frontières fondées sur le droit, en matière de contrôle aux frontières et de police ou de protection de réfugiés, et incluant la protection et l'assistance aux migrants vulnérables, aux victimes de la traite et de trafic, et v) lançant des campagnes de sensibilisation sur les dangers de la migration irrégulière et à ses alternatives légales.
- **Renforcer la coopération pour faciliter le retour et la réintégration des migrants en situation irrégulière**, notamment en i) augmentant l'identification des citoyens par l'amélioration de l'enregistrement du statut civil et le soutien à la création de systèmes fiables et cohérents de registre de l'état civil, et si possible lié à des bases de données biométriques et à l'émission de

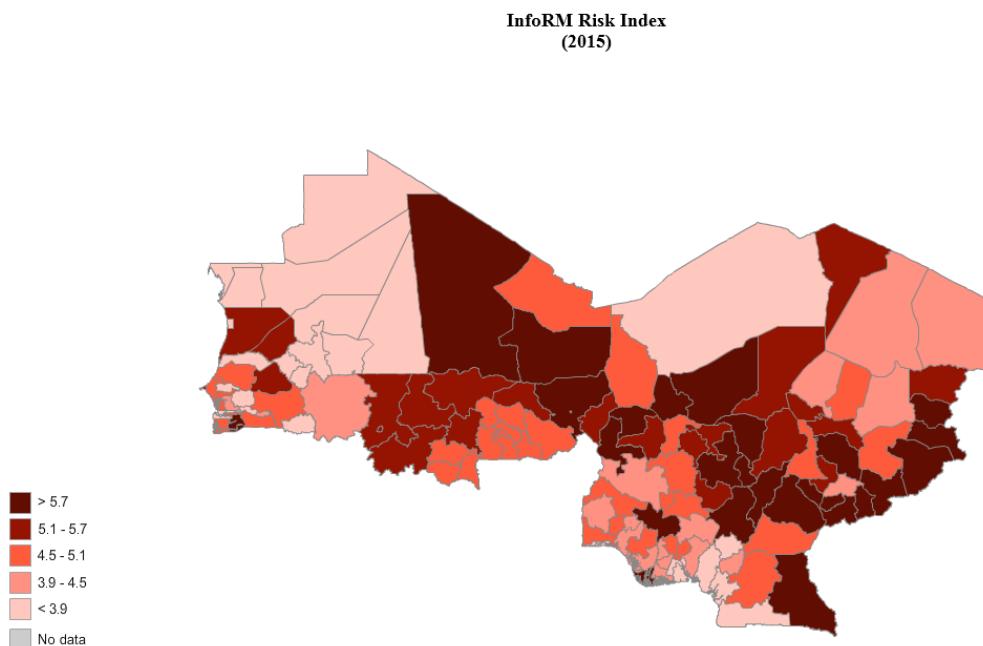
cartes d'identité et de passeports biométriques/sécurisés en ii) prévoyant des mesures de soutien à la fois pour les rapatriés et les personnes de retour, en complément des initiatives de l'UE et des États membres de l'UE telles que le réseau ERIN (European Reintegration Network), (iii) soutenant les retours volontaires depuis les principaux pays de transit. Dans le cadre de ce processus, il est important de s'assurer que les retournés sont conscients et ont accès à leurs droits.

Dans ce cadre, le fonds fiduciaire d'urgence pour le Sahel couvrira les cinq domaines clés du plan d'action de La Valette et 10 des 16 initiatives prioritaires identifiées.

### 3.2. Élaborer une approche pour la stabilité, la sécurité et la résilience

Les conflits et le terrorisme comptent parmi les principales raisons à l'origine des déplacements et de la migration irrégulière. La situation de la région du Sahel et du lac Tchad en termes de sécurité demeure instable à cause de la présence de groupes terroristes, en particulier AQMI et Boko Haram, mais également l'État islamique. L'extrémisme violent et le terrorisme ont tendance à se propager dans toute la région, et la radicalisation dans la région du Sahel et du lac Tchad est un problème crucial alimenté par la combinaison de facteurs et circonstances complexes, qui vont au-delà de la pauvreté, de la discrimination et des mauvaises conditions économiques, etc.

Outre les efforts de développement classiques, la réponse à ces défis doit également comprendre des activités de prévention spécifiques (visant à dissuader les individus de se tourner vers le terrorisme) et pertinentes (abordant réellement les conditions propices à la radicalisation et à la propagation du terrorisme). La programmation actuelle de l'UE dans la région du Sahel/lac Tchad prévoit plusieurs mesures de lutte contre la radicalisation et le recrutement des jeunes par des groupes terroristes, mais il reste encore beaucoup à faire.



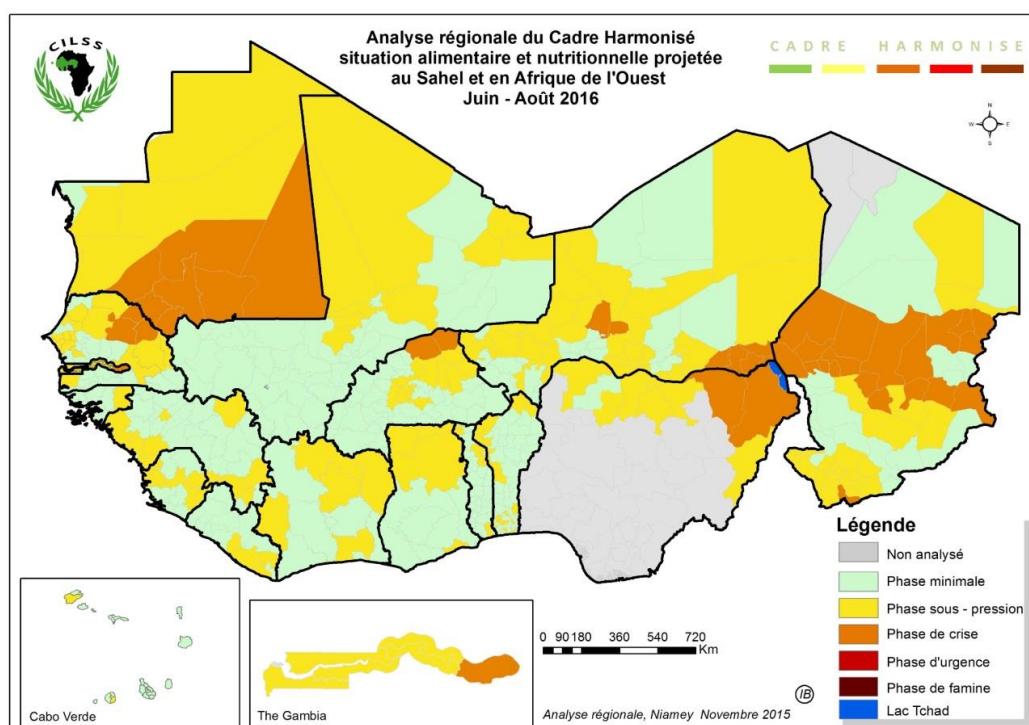
Cette instabilité est également à la fois l'origine et la conséquence des vulnérabilités dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, exacerbant parfois les pressions préexistantes. Le Sahel continue d'être confronté à une crise alimentaire structurelle, et les sécheresses régulières, les pluies erratiques, les flambées des prix des denrées et les épidémies signifient que l'insécurité alimentaire et la pauvreté sont un problème endémique. En outre, les ramifications des conflits dans la région, les disparités économiques, les distorsions du marché et la faiblesse des institutions publiques viennent s'ajouter au problème fondamental du manque de résilience aux chocs et crises chroniques. Aujourd'hui, environ 20 % de la population – au moins 25 millions de personnes – sont considérés

comme très pauvres et nécessitent des mesures urgentes de protection sociale. Les difficultés sont structurelles et touchent plusieurs secteurs: l'accès insuffisant à la nourriture et aux soins de santé; le manque de diagnostic et de traitement de la malnutrition; enfin l'absence de dispositifs de protection sociale. Faute de mesures appropriées pour retrouver leurs moyens de subsistance pendant et après les crises, les individus sont contraints d'avoir recours à des mécanismes d'adaptation néfastes qui les rendent encore plus vulnérables aux chocs à venir et aggravent ainsi l'insécurité alimentaire.

La surexploitation des ressources naturelles, la dégradation des écosystèmes locaux et le dérèglement climatique exacerbent la détérioration de l'environnement et les catastrophes naturelles dans la région, conduisant souvent à des conflits violents sur les ressources naturelles de plus en plus rares. Le lac Tchad a perdu plus de 80 % de sa surface ces dernières décennies, compromettant l'approvisionnement en eau et les moyens de subsistance de plus de 20 millions de personnes et entraînant des conflits au sujet des ressources en eau restantes entre les différents pays riverains et les divers groupes de population, y compris les fermiers, les éleveurs et les pêcheurs. Le surpâturage est une autre source de préoccupation majeure dans cette région essentiellement pastorale.

Ces développements aggravent encore plus les niveaux élevés de pauvreté endémique, le sous-développement et la fragilité de la gouvernance dans la région. Cela engendre non seulement une augmentation des besoins humanitaires, mais également un nombre grandissant de migrants et de personnes déplacées internes ainsi qu'une plus forte incitation à se livrer à des activités criminelles pour survivre, telles que le trafic. De fait, les conflits au Mali et au nord du Nigeria – gagnant progressivement le Tchad, le Niger et le Cameroun – contribuent à aggraver la situation en matière de sécurité alimentaire. Cette situation risque d'accroître l'instabilité dans toute la région et de créer un terrain propice pour la radicalisation et la violence armée.

Comme le montre la carte ci-dessous, le cadre harmonisé pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle du CILSS prévoit ainsi qu'un certain nombre de zones dans la région du Sahel et du lac Tchad se retrouvent exposées à des pressions ou à une situation de crise dans les mois à venir.



Dans ce contexte, il est essentiel pour la stabilité de la région de renforcer la résilience des groupes de population les plus vulnérables au Sahel. Le bassin du lac Tchad, couvert par le fonds fiduciaire d'urgence, est une région spécifique où l'UE devrait intensifier son soutien et son impact. Les défis qui y existent sur le plan environnemental, social et de la sécurité, appellent une approche

multidimensionnelle. La commission du bassin du lac Tchad (CBLT) vise à promouvoir la coopération régionale sur la gestion durable des ressources naturelles et à prévenir ainsi le risque de conflit violent à leur sujet. Elle s'efforce également d'encourager la coopération globale en matière de sécurité dans la région.

Enfin, la gestion des problèmes transfrontaliers est capitale pour la stabilité et la sécurité de la région du Sahel et du lac Tchad et a des implications nationales, régionales et mondiales, y compris pour l'UE. Une gestion inadéquate des frontières est de toute évidence un facteur qui favorise les franchissements des frontières de manière illégale. La traite des êtres humains, le trafic de migrants (y compris les risques inacceptables qu'ils courrent pour leur vie), mais aussi le manque de moyens physiques pour contrôler efficacement des milliers de kilomètres de frontières terrestres, comptent parmi les principaux problèmes auxquels il faut s'attaquer.

On sait que la criminalité transnationale organisée joue un rôle non négligeable dans le trafic et la traite des êtres humains dans la région du Sahel/lac Tchad, avec des liens étant établis vers le Maghreb et les régions d'origine dans la Corne de l'Afrique, tel que l'Érythrée. Ces réseaux se coordonnent au-delà des frontières pour l'acheminement des migrants individuels ou en groupes, en organisant leur transport et la logistique pour faciliter les franchissements des frontières de manière illégale. De surcroît, ils sont également souvent utilisés pour faire de la contrebande d'armes et de drogues. Afin de pouvoir réduire le flux de migrants irréguliers et mettre un terme aux pertes de vie liées à ces activités criminelles, il est très important de collecter des informations et des preuves recevables à l'encontre des trafiquants, qui puissent être utilisées devant les tribunaux, et de mener des enquêtes et des poursuites de manière efficace. Les activités liées au terrorisme sont également facilitées par la porosité des frontières et les réseaux de traite et de criminalité transnationale. C'est en particulier le cas de la région du lac Tchad qui a été largement déstabilisée par les activités de Boko Haram.

A cette fin et pour traiter ces trois sujets de préoccupation interdépendants, le fonds fiduciaire d'urgence apparaît donc comme un outil complémentaire important en vue d'instaurer dans la région une approche globale pour la stabilité, la sécurité et la résilience. Le soutien prévu pour élaborer cette approche se présenterait comme suit:

- **Renforcer la résilience des communautés locales via l'instauration de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) dans les zones particulièrement touchées par les problèmes environnementaux, socio-économiques et de sécurité actuels**, en particulier en i) facilitant l'accès aux services de base pour les populations les plus vulnérables, et en particulier les femmes, ii) améliorant la productivité agricole et la sécurité alimentaire, y compris l'agriculture pastorale, iii) soutenant et renforçant le dynamisme économique des échanges transfrontaliers et iv) soutenant la résolution des conflits de manière non violente. Cette composante comprendra un soutien particulier aux personnes déplacées et aux réfugiés en fournissant des solutions durables pour leur protection, leur intégration dans les communautés d'accueil, leur retour dans leur région d'origine ou leur réinstallation dans des pays tiers.
- **Améliorer la gestion des frontières, lutter contre les réseaux criminels et de traite transnationaux et les activités liées au terrorisme**, notamment en i) renforçant la bonne gouvernance dans son ensemble, et en particulier en promouvant la prévention de conflits, en luttant contre les violations des droits de l'homme et en renforçant l'état de droit, ii) renforçant les capacités nationales des systèmes de sécurité et judiciaire et iii) encourageant la coopération régionale et inter-agences entre les forces nationales de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, la migration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic de migrants, en mettant l'accent sur les États du G5 Sahel (Comité «défense et de sécurité», plateforme de coopération en matière de sécurité, Collège Sahélien de Sécurité. Il est entendu qu'une telle coopération ne peut avoir lieu que dans le contexte d'une approche de réforme plus globale qui comprend un dialogue durable avec le pays bénéficiaire, et inclut le respect

integral des droits de l'Homme. En outre, aucun équipement létal ne peut être fourni dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence.

- **Prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent**, notamment en i) améliorant l'information sur le développement de la radicalisation, en sensibilisant les parties prenantes à ce phénomène et en les aidant à y mettre fin, ii) appuyant le développement des capacités des médias, des ONG, de la société civile, des organisations qui promeuvent une pratique pacifique de la religion et diffusent des valeurs et des messages de prévention à l'égard de la radicalisation et iii) identifiant les zones les plus touchées par la radicalisation et en ayant un effet structurant notamment sur l'éducation publique, la santé, la justice et la sécurité dans celles-ci.

Ce faisant, le fonds fiduciaire d'urgence couvrira les priorités supplémentaires du plan d'action de La Valette et mettra directement en œuvre le plan d'action régional pour le Sahel. Il développera également de manière significative l'impact de l'UE en matière de stabilisation de la région, en totale synergie avec les autres instruments de l'UE et des États membres, y compris notamment l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

### **3.3. Les jeunes comme principal objectif**

Le cadre opérationnel pour le Sahel repose sur deux logiques qui ont pour dénominateur commun les jeunes de la région. L'absence de perspectives économiques et les inégalités dans la répartition des richesses de la région sont une importante source de griefs et de conflits. Pour remédier à cette situation et empêcher les jeunes de gonfler les rangs des migrants irréguliers, de se radicaliser ou d'être recrutés par des réseaux impliqués dans le trafic de migrants et la criminalité transnationale organisée, il est essentiel de proposer des alternatives et opportunités valables et de ranimer l'espoir, notamment au sein de la jeunesse africaine. Ceci doit constituer notre objectif premier selon la déclaration politique de La Valette.

La région du Sahel/lac Tchad est caractérisée par une croissance démographique de quelques 3 % par an et une forte proportion de jeunes dans la population. Ces tendances devraient se poursuivre au cours des prochaines décennies. La jeunesse constitue à la fois la plus grande opportunité et le plus grand défi des pays de la région. L'expérience montre que les aspirations déçues et le désespoir non seulement entravent le développement potentiel en raison de la pression migratoire, de l'instabilité et de la violence en hausse, mais contribuent aussi à la propagation d'idéologies extrémistes dans le contexte de la mondialisation.

Toutes les actions prévues dans les deux premières sections concernent les jeunes. Le soutien du fonds fiduciaire d'urgence est également envisagé pour répondre aux demandes du G5 Sahel mais se concentrera sur des domaines où son intervention peut être déterminante et avoir un impact mesurable, notamment dans les régions reculées où l'État est peu présent.

L'appui du fonds fiduciaire d'urgence visera à renforcer les instruments et projets existants, en fonction des besoins, dans les domaines suivants:

- **Augmenter l'accès à une éducation de qualité pour les groupes vulnérables ou exclus** (régions périphériques sans services publics, populations nomades, etc.), en portant une attention particulière aux questions de genre et à la réconciliation des objectifs de l'éducation laïque et religieuse.
- **Soutenir la création d'emplois** pour les jeunes et ainsi augmenter leurs chances de trouver un emploi, en mettant par exemple en valeur l'entrepreneuriat et la formation professionnelle.

- **Encourager l'intégration sociale et politique des jeunes dans la société:** Des actions viseront à promouvoir la participation civique et politique des jeunes et la cohésion sociale pour les populations les plus marginalisées (associations, forums de discussions pour les jeunes, activités sportives et culturelles, médias et communication, médiation, etc.)
- **Accélérer la transition démographique:** Dans les régions reculées où la présence de l'État est limitée en termes d'éducation et de sensibilisation, le programme du fonds fiduciaire d'urgence peut faciliter l'accès des populations les plus vulnérables au planning familial, tout en soutenant le déploiement des services de base pour une population locale qui croît rapidement.